



Fédération générale des travailleurs  
de l'agriculture, de l'alimentation, des tabacs  
et des services annexes **Force Ouvrière**



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contactez la FGTA-FO :

- **Rafael Nedzynski**  
Secrétaire général  
Tel. : 01 40 52 85 21  
E-mail : rafael.nedzynski@fgta-fo.org

Hôtellerie

Paris, le lundi 10 janvier 2011

### **Invitation à la presse : Un nouveau chef de la direction pour le groupe hôtelier Accor- les syndicats internationaux demandent si les nouvelles priorités englobent le respect des droits des travailleurs/euses**

Vous êtes cordialement invité à assister à une **conférence de presse** organisée par l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) et ses affiliées françaises CGT, FGTA-FO et CFDT, avec la participation de syndicalistes canadiens du syndicat UNITE-MIRC, à :

**10 h 30, le 13 janvier 2011,  
BOURSE DU TRAVAIL - 85 rue Charlot - 75003 Paris- Salle Varlin**

Dès le 15 janvier 2011, Denis Hennequin remplacera Gilles Pélisson en tant que président du conseil d'administration du groupe hôtelier Accor. Les analystes financiers le suivront de près afin de voir s'il pourra fournir les résultats promis par cette « nouvelle phase » marquée par « la définition des priorités et leur exécution ». Les employés/es d'Accor surveillent aussi la nouvelle direction.

L'UITA, qui représente les travailleurs/euses syndiqués/es d'Accor à travers le monde, a déposé récemment une plainte auprès du ministère français responsable de l'application des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des sociétés multinationales. Sous Gilles Pélisson, la « transformation radicale » d'Accor est passée par un recul de l'engagement déclaré de la société à respecter les droits de ses employés/es – et par des violations des droits syndicaux.

En 1995, Accor a signé un accord sur les droits syndicaux avec l'UITA, par lequel la société s'engageait à respecter les normes internationales du travail et le droit de ses employés/es d'adhérer au syndicat de leur choix. L'accord protège explicitement les employés/es « contre tout acte de discrimination visant à violer la liberté d'association ». Mais comme le documente largement la plainte de l'UITA au Point de contact national de l'OCDE en France, Accor a résisté avec acharnement à la syndicalisation dans ses hôtels Novotel de Mississauga, Ottawa et North York en Ontario, au Canada.

Les représailles contre les efforts de syndicalisation – avec l'aide d'un consultant notoire en « évitement syndical » – ont inclus des mesures punitives de harcèlement, de discrimination, de perte de revenus et de licenciement contre les militants/tes syndicaux/ales. Jeff Segat, cuisinier au Novotel Ottawa depuis quatre années a été licencié le 28 mars 2010. « J'ai été très surpris lorsque Novotel a mis fin à mon emploi. Mes évaluations de rendement avaient toujours été positives et j'étais très fier de mon travail. Lorsque j'ai demandé pourquoi on mettait fin à mon emploi, on m'a répondu que l'on n'avait pas à justifier cette décision, que l'on croyait simplement que je « semblait malheureux ». Novotel a mis fin à mon emploi à moins de

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Presse » de notre site internet :

[www.fgtafo.fr/presse](http://www.fgtafo.fr/presse)



Fédération générale des travailleurs  
de l'agriculture, de l'alimentation, des tabacs  
et des services annexes **Force Ouvrière**



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

trois semaines de la tenue d'une élection syndicale à l'hôtel. Je crois que tous étaient terrifiés, puisque chacun (y compris la direction) savait que j'appuyais fermement le syndicat. Novotel a mis fin à mon emploi en pleine récession, quelques mois après la naissance de ma plus jeune fille. La tension au sein de ma famille fut et demeure énorme ».

A Toronto et à Ottawa, la plupart des travailleurs/euses des hôtels de service complet sont syndiqués/es (Ottawa: 63%; Toronto: 70%). Pourtant, trois des établissements Novotel exploités par Accor dans la province sont restés non-syndiqués – résultat de l'opposition incessante de la direction à l'exercice par les travailleurs/euse des droits reconnus dans l'accord de 1995.

Rekha Sharma a travaillé comme serveuse pendant deux ans et demi au Novotel Mississauga. « En mars dernier, j'ai pris la parole lors d'un rassemblement des travailleurs/euses de l'industrie hôtelière devant mon hôtel, le Novotel Mississauga. J'ai mentionné que chaque travailleur devrait pouvoir former un syndicat sans crainte de représailles. C'est tout ce que j'ai dit, et une semaine plus tard, la direction a plus ou moins mis fin à mon emploi puisqu'elle m'a simplement supprimée du planning pendant 10 mois. L'appui du syndicat était solide à ce moment. Suite à mon licenciement, l'incertitude régnait parmi les gens qui avaient soutenu le syndicat puisqu'ils croyaient que le même sort leur serait réservé. Nous avons perdu le vote. Les difficultés financières étaient réelles pour moi puisque d'autres membres de ma famille ont été mis à pied au même moment. Je crois que l'entreprise savait exactement quel message elle passait ».

Au Bénin, les membres de l'UITA sont sans accord collectif régissant les conditions de travail depuis plus d'une décennie à l'hôtel Novotel Cotonou Orisha. Tout en éludant ses obligations légales, la direction a agi de façon unilatérale pour établir de nouveaux systèmes de paie et d'embauche. Les travailleurs/euses ont dû lutter pour faire respecter la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail.

Tout en ressortant de temps à autres ses accords sur les droits syndicaux afin de vanter sa « responsabilité sociale », Accor a refusé de répondre de façon circonstanciée aux interrogations et interpellations du Comité d'entreprise européen, de l'UITA et de ses affiliées sur ces questions.

Puisque les Principes directeurs de l'OCDE obligent les gouvernements signataires à veiller à ce que les activités des sociétés multinationales établies sur leur territoire s'y conforment, explique le secrétaire général de l'UITA, Ron Oswald : « Nous avons eu recours à la procédure de l'OCDE parce que rien d'autre ne semble attirer suffisamment l'attention d'Accor pour l'amener à apporter de véritables changements à ses modes de fonctionnement. La société effectue rapidement des changements au sein de sa haute direction pour satisfaire les investisseurs. Il est temps de voir si la nouvelle direction entend donner vie aux engagements pris en 1995. »

A propos de l'UITA : L'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) est une fédération internationale de syndicats représentant les travailleurs/euses employés/es en agriculture et dans les plantations, la préparation et la production d'aliments et de boissons, l'hôtellerie, les services de restauration et de *catering* et toutes les étapes de la transformation du tabac.

L'UITA regroupant 336 organisations syndicales affiliées dans 120 pays, représentant au total plus de 12 millions de travailleurs/euses. Son siège est à Genève, en Suisse.  
Pour plus d'information : [www.iuf.org](http://www.iuf.org)

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Presse » de notre site internet :

[www.fgtafo.fr/presse](http://www.fgtafo.fr/presse)